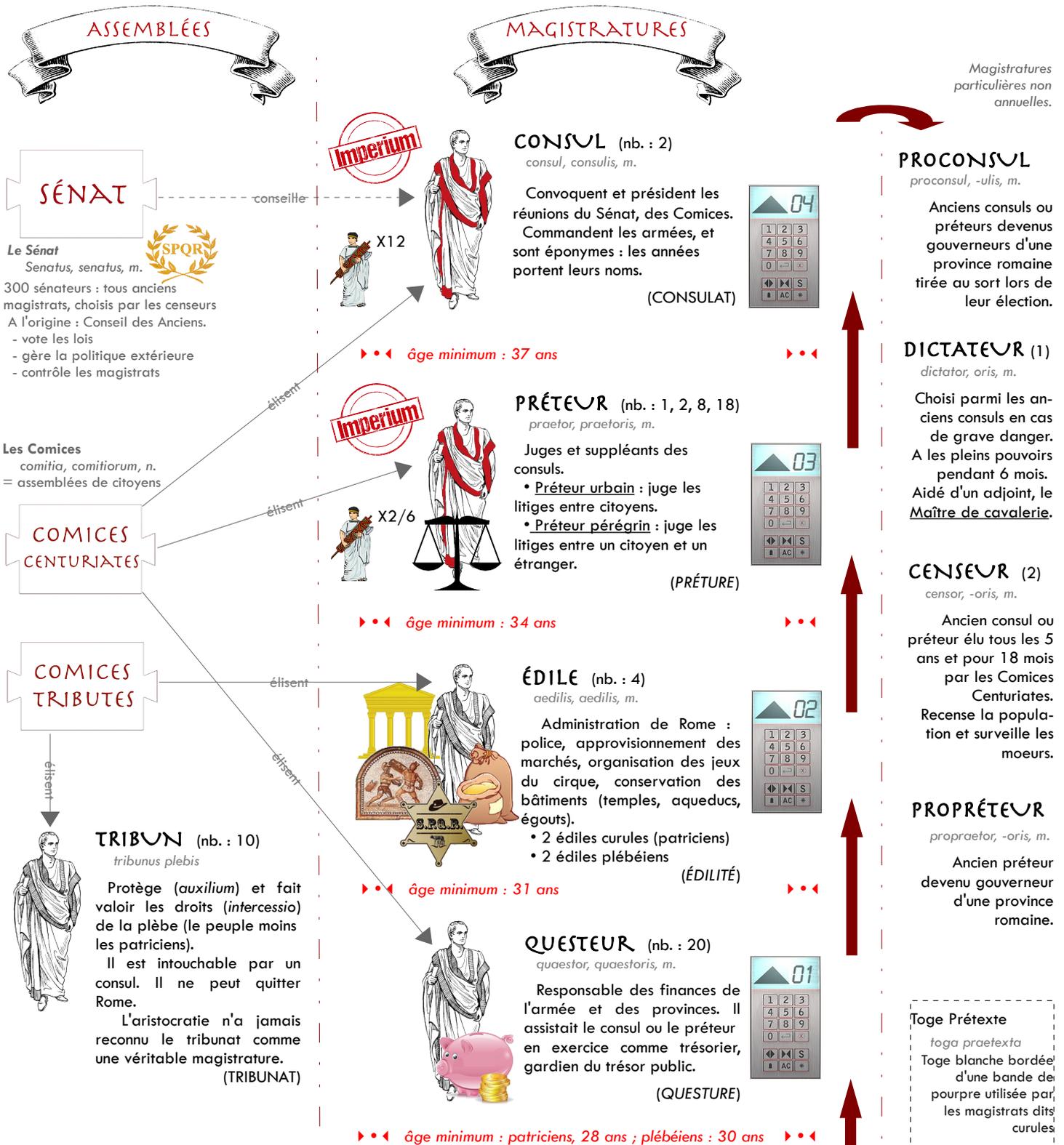


- DOC : Le Cursus Honorum, ou Carrière des honneurs à Rome -



LE CURSUS HONORUM

Ou « carrière des honneurs » (littéralement : « course aux honneurs »). C'est l'ordre d'accès aux magistratures publiques à Rome.

Chacune de ces magistratures est annuelle. A la fin d'un mandat chaque élu doit retourner à la vie de citoyen et attendre 3 ans pour son mandat suivant.

Cet ordre obligatoire permet de développer compétences et expérience et d'obtenir comme magistrats suprêmes des hommes mûrs et expérimentés.

En prérequis, il faut être éligible, c'est-à-dire appartenir à la classe équestre des citoyens romains, et faire son service militaire comme cavalier, ce qui au IIème siècle av. J.-C. signifie posséder un cens d'au moins 400 000 sesterces.

